LIVRET D'ACCUEIL DU PÔLE GROS-ŒUVRE

Bonjour et bienvenue dans la section Baccalauréat Professionnel *«Technicien Bâtiment – Organisation et Réalisation du Gros Œuvre»* - CAP *& BP« Maçon »*

La démarche d'accueil d'un nouvel arrivant en classe, sur chantier ou dans un atelier a pour but de l'intégrer dans son nouvel environnement et de lui rappeler ou de lui faire acquérir les bonnes pratiques de prévention.

Nous allons :

- Vous présentez les **lieux**, les **collaborateurs**, les **personnes** à contacter en cas d'urgence ;
- Attirer votre attention sur les **risques** liés aux différents postes de travail ;
- Vous inciter à vous impliquer dans la **prévention**, à signaler les dangers, à proposer des solutions d'amélioration.
- Vous donnez les **règles** à respecter.

SOMMAIRE

- Les Locaux du pôle gros-œuvre p 04

- Les Urgences

  Les Personnes à contacter en cas d'urgence p 05
  Les Secours p 06
  L'Incendie p 07

- Les Risques liés aux postes de travail

  L'hygiène p 08
  La Santé p 09
  Les EPI p 10
  Les manutentions p 12
  La circulation sur chantier p 13
  L'ordre sur le chantier p 14
  Le travail en Hauteur p 15
  Les Protections collectives p 17
  L'Electricité p 18
  L'Outillage Portatif p 19
  Les Produits Dangereux p 20

- Les règles de Vie p 22

LES LOCAUX

Le pôle gros œuvre accueille de nombreuse formations au sein de son espace dédié.

Il faut donc que toutes ces personnes participent activement à l'organisation interne.

Chacun se voit attribuer une zone d'évolution, où l'enseignement pratique est dispensé, ainsi que des zones particulières communes à tous.

Chacun devra donc vivre en bonne harmonie afin de faciliter l'entente générale.

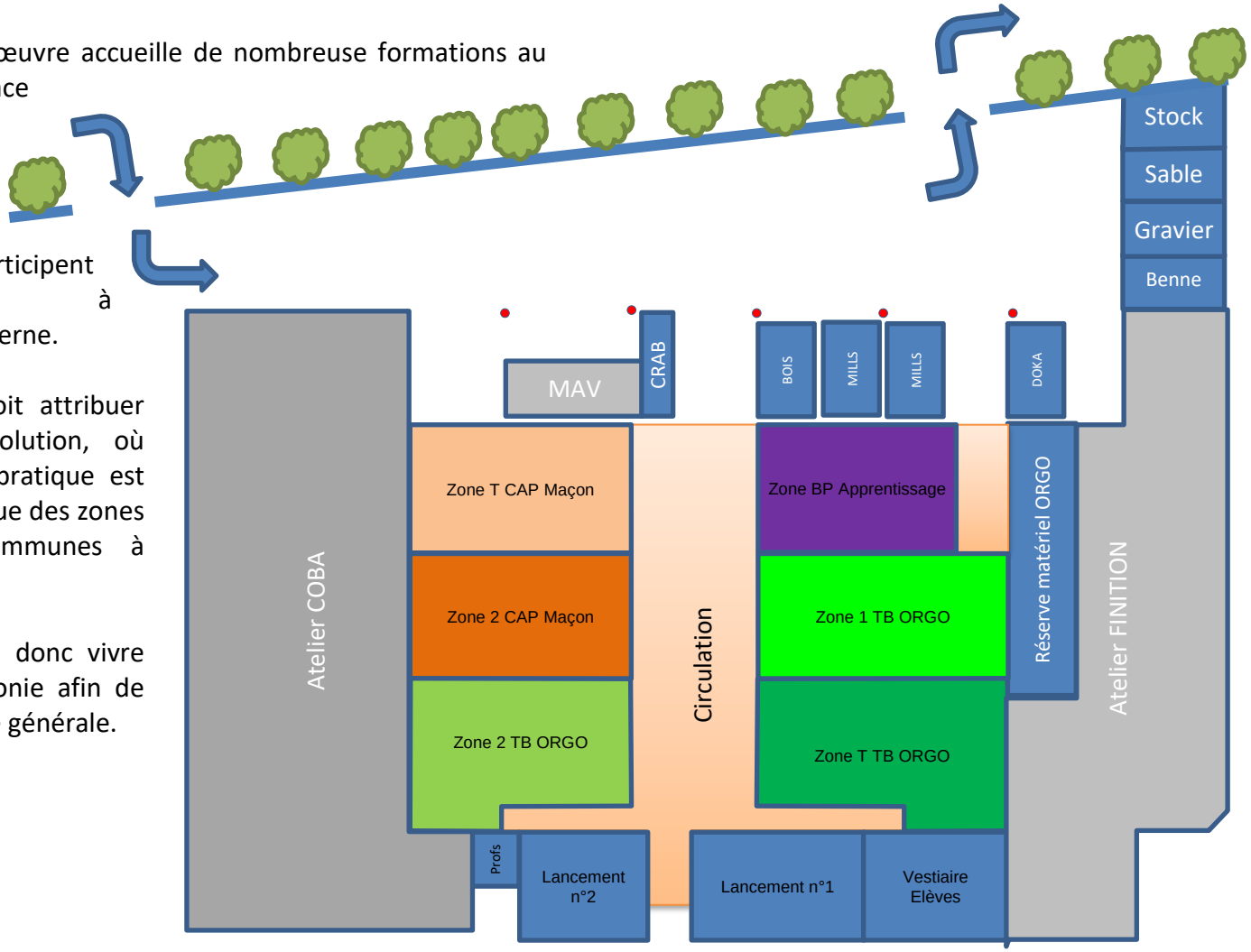

LES URGENCES

En cas d'urgences il faudra contacter une des personnes ci-contre en suivant (*dans la mesure du possible*) la voie hiérarchique. Au final un des adultes référents de l'établissement devra avoir été informés de la situation d'urgence. A lui ensuite d'informer le proviseur.

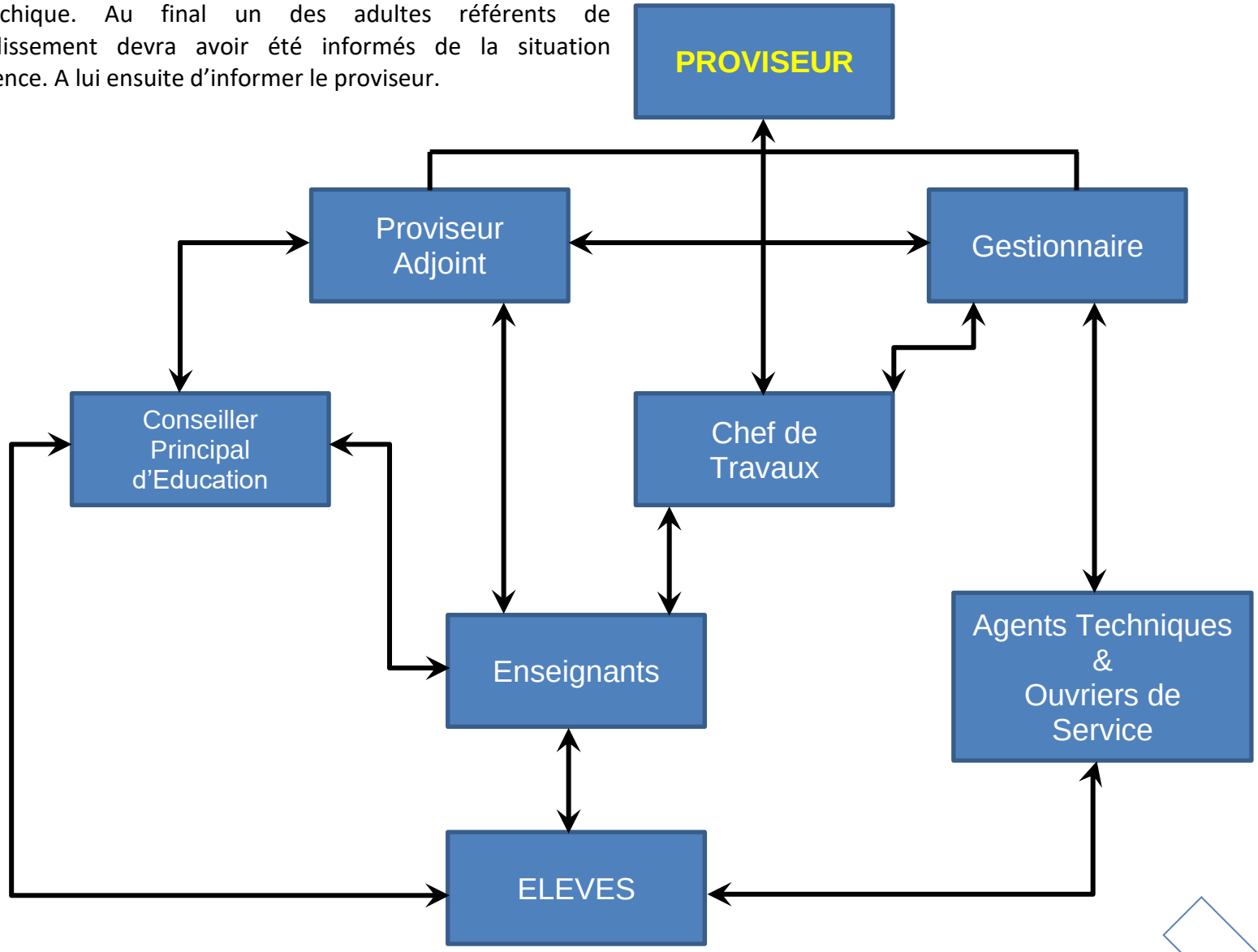

LES SECOURS

Les consignes à suivre en cas d'accident :

- Ne pas bouger la victime, la couvrir
- Ne pas lui donner à boire
- Protéger la zone, éloigner les curieux
- Alerter les secours en :
  - Informant à son professeur.
  - Informant le chef de travaux
  - Informant l'infirmerie du lycée
  - En composant le 18, le 15 ou le 112

Indiquer les moyens d'appel

L'atelier de gros œuvre est équiper d'un poste téléphonique et en cas de déplacement sur chantier, le professeur sera toujours en possession de son propre téléphone portable accessible à tous.

Identifier les secouristes

Chaque élève du lycée devra être formé aux premiers secours et arborera donc sur son casque de chantier l'insigne vert des S.S.T.

Faire soigner immédiatement toute blessure, même légère

L'atelier de gros œuvre est équipé d'une trousse de secours qui sera systématique transporté lors des évolutions sur chantier extérieur à l'établissement scolaire.

L' INCENDIE

L'atelier de gros œuvre est équipé d'extincteurs contrôlés régulièrement par les services compétant. A vous de les laisser en état de fonctionnement optimum. Dans tous les cas à ne manipuler sous aucun prétexte.
Chaque extincteur correspond à un type de feux bien particulier. Se tromper de matériel peut avoir de lourde conséquence sur le traitement du sinistre.

Les différentes classes de feu

Classe A	feux de matériaux solides (bois, tissus, papier) combustion vive ou lente
Classe B	feux de liquides ou de solides liquéfiables (hydrocarbures solides ou liquides)
Classe C	feux de gaz (butane, propane, méthane...)
Classe D	feux de métaux (magnésium, aluminium, sodium...)

Manipulation de l'extincteur

- Poser l'extincteur à terre
- Enlever la goupille
- Percuter la poignée pour libérer le gaz de la cartouche
- Vérifier par une brève pression sur la poigné de manœuvre que l'extincteur fonctionne
- Attaquer les flammes à leur base, de préférence dos au vent

L' HYGIENE

L'atelier gros œuvre met à disposition de tous ses élèves :

- Un vestiaire équipé de casiers individuels où tous pourront changer de vêtements et revêtir la tenue de travail réglementaire de l'atelier.
- Un lavabo pour se laver les mains avant les repas.
- Des douches utilisables (sur demande) en fin de journée.
- Des poubelles à utiliser en libre-service (respectez vos lieux d'évolution).

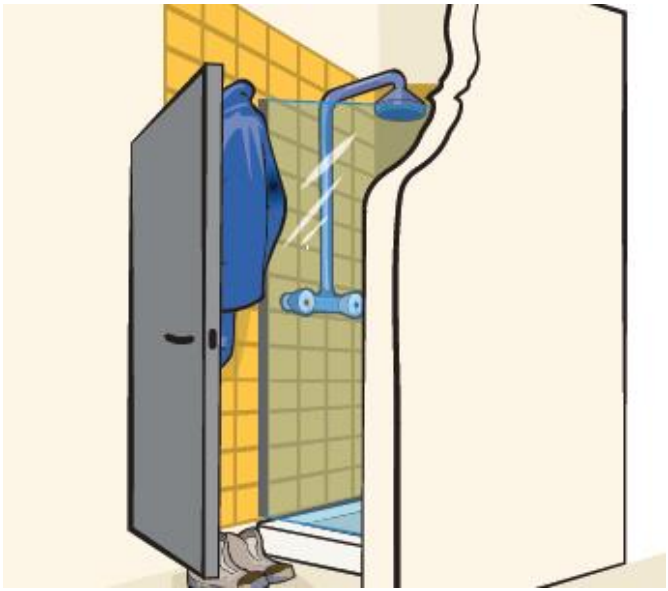

Interdictions

La consommation d'alcool, drogues et tabac est interdite sur tous les lieux de formation pratique et théorique. Il en est de même sur les chantiers extérieurs.

Consommer des stupéfiants est un délit !

Rappels

L'alcool s'élimine lentement de l'organisme : à savoir 0,1 g par heure (0,5 g = 5 heures)

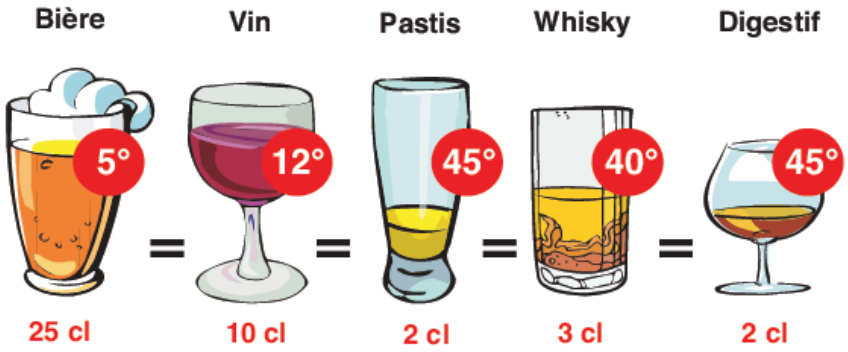

Si vous suivez un traitement médical, repérez le pictogramme de vigilance à la conduite sur les boites de médicaments.

LES E.P.I.

Je porte et fais porter les équipements de protection individuelle.

Gilet

Combinaison

Ecran facial

Gants

Casque anti-bruit

Chaussures de sécurité

Casque

Masque respiratoire

Lunettes

Harnais

LES E.P.I.

Chaque situation de travail nécessite des équipements adaptés.

Pendant vos moments de formation au lycée (ou sur chantier) vous porterez en **permanence** :

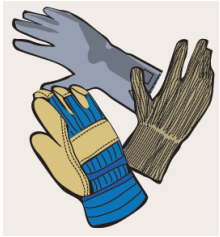

- **Vêtements** de travail
- **Chaussures** de sécurité
- **Casque** de chantier
- **Gants**
- **Lunettes** de protection

Vous pourrez porter (en plus de l'équipement de base obligatoire) en fonction des situations de travail :

- Casque anti bruit
- Masque poussière
- Harnais anti chutes
- Gilet réfléchissant

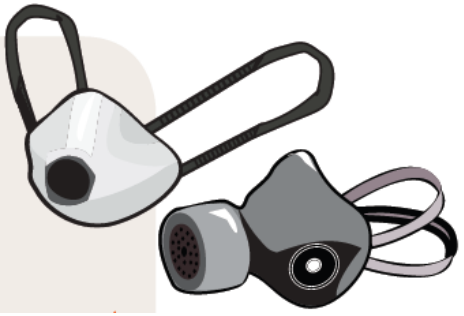

LES MANUTENTIONS

Manutention Manuelle

- Utiliser le **matériel** de manutention mis à disposition.
- Adopter une bonne position pour lever, poser ou déplacer une charge, afin d'éviter les **blessures au dos**.
- **Répartir le poids** en portant à plusieurs si nécessaire.

Manutention Mécanique

- **Vérifier** l'état des sangles, chaines, élingues, crochets avant utilisation.
- **Respecter** la charge maximale d'utilisation (CMU).
- **Accrocher** les charges correctement.
- **Guider** le grutier lors des manutentions.
- **Ranger** et stocker les accessoires de levage après usage.

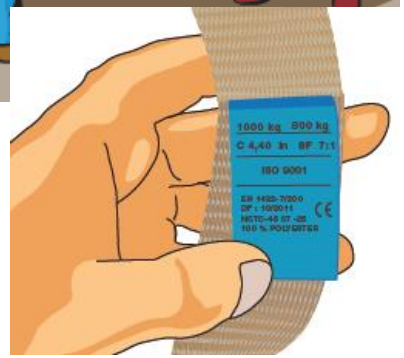

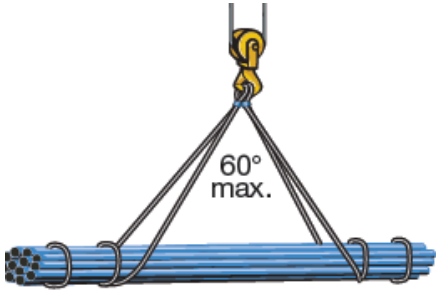

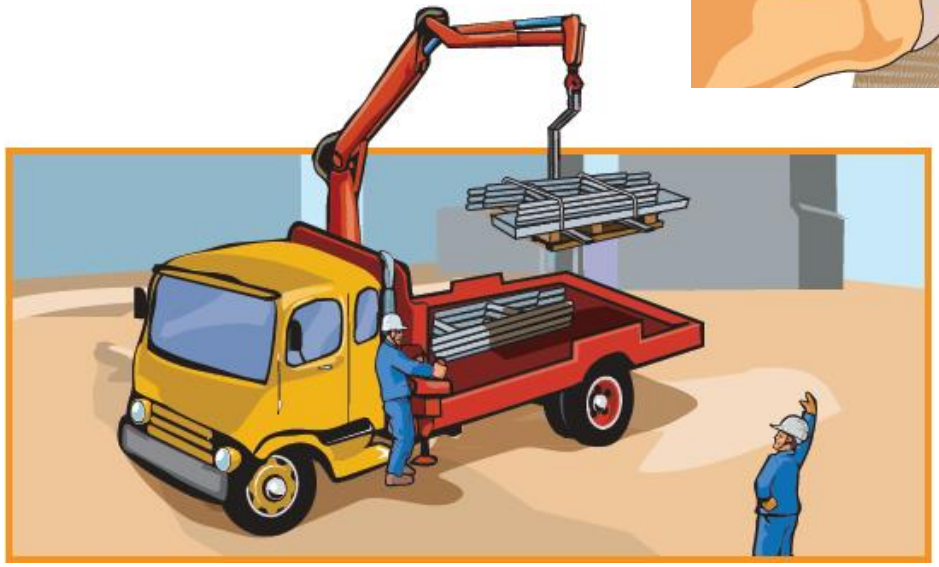

CIRCULATION SUR CHANTIER

Plan de circulation

- Montrer les bases vie, zone de travaux, aires de livraison, de stockage des matériels et matériaux.
- Indiquer le **plan de circulation** des engins.
- Décrire les procédures d'accès du chantier aux fournisseurs

Aménagement des zones de circulation

- Eclairer les zones de circulation.
- Prévenir en cas de défaut d'éclairage
- Maintenir dégagées les zones de circulation.
- Utiliser les accès aménagés et circuler hors des zones de manutention de charge.

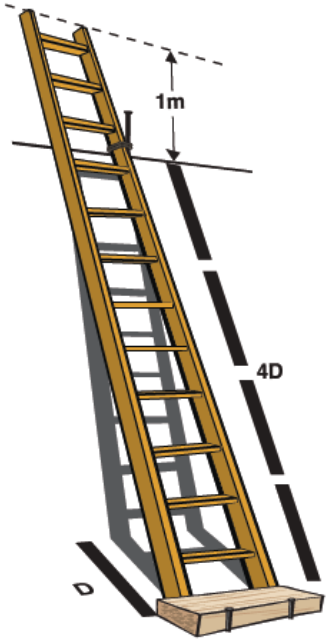

Utilisation d'échelle

- Fixer l'échelle en tête et en pied afin qu'elle ne glisse pas.
- Respecter l'angle de pose de l'échelle selon un rapport de **1 à 4**.
- Respecter un chevauchement de **1,00** mètre pour les échelles doubles.
- Monter et descendre face à l'échelle, les mains sur les montants.

L'échelle est un moyen d'accès et NON un poste de travail !

ORDRE SUR CHANTIER

Je veuille au rangement et à la propreté du chantier

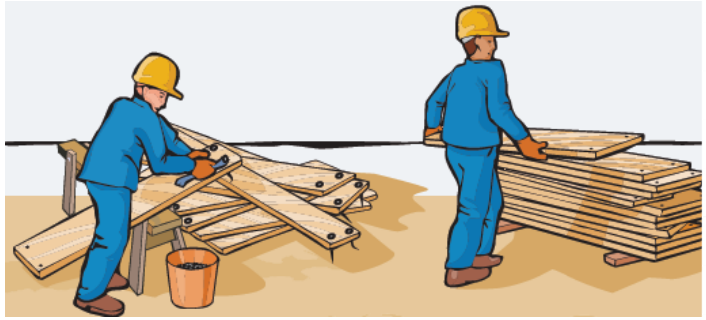

- **Ranger** et **nettoyer** chaque poste de travail.
- **Enlever les pointes** des bois.
- **Evacuer les déchets** par les goulottes et dans les bennes.
- **Dégager les chemins de circulation**.
- **Trier les déchets**

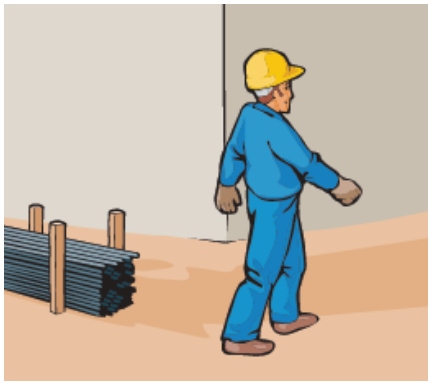

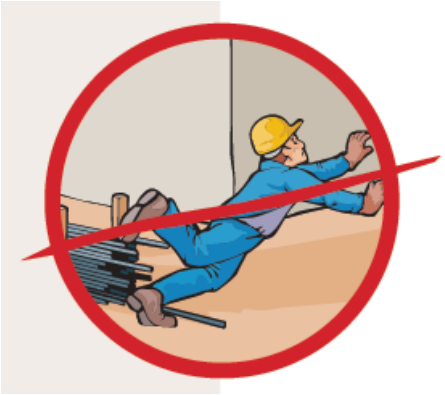

Echafaudages de pieds

- Vérifier quotidiennement l'état de l'échafaudage avant utilisation.
- Utiliser les échelles d'accès pour monter et descendre.
- Fermer les trappes après passage.
- Respecter la charge maximale indiquée sur le plancher.

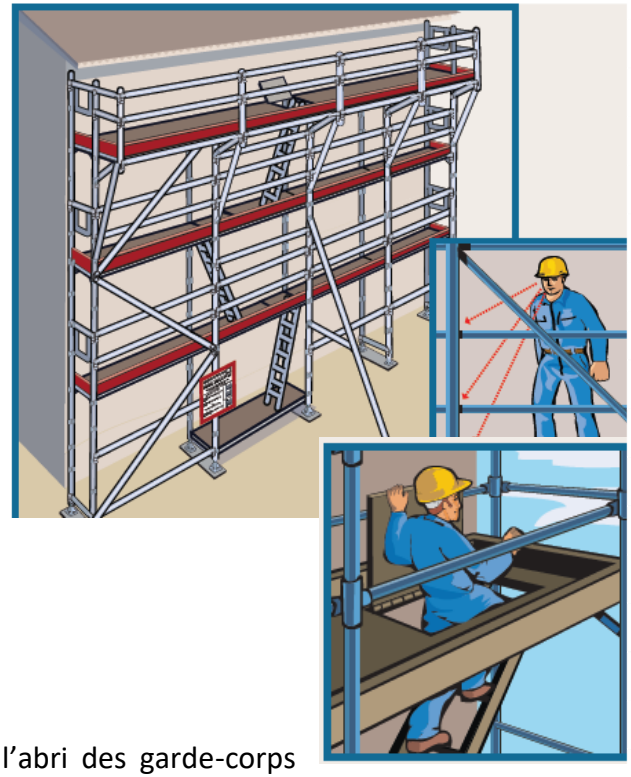

Le Montage, l'Utilisation et le Démontage d'un échafaudage nécessitent une formation R-408

Echafaudages roulants

- Descendre de l'échafaudage avant de le bouger.
- Stabiliser l'échafaudage avant de monter.
- Bloquer les roues par le système de freins.
- Accéder à la plate-forme par l'intérieur de l'échafaudage, à l'abri des garde-corps (trappes).
- Dégager le sol et obstruer les trémies avant tout déplacement.

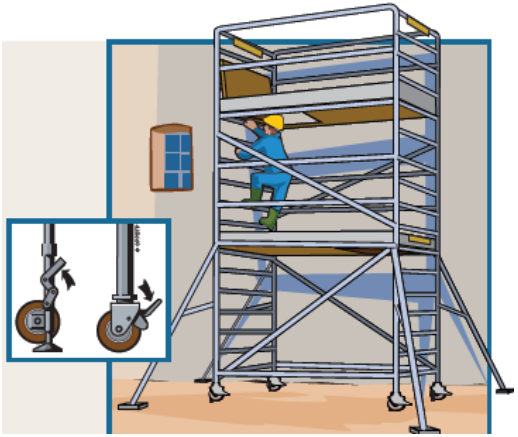

Plate-forme élévatrice mobile de personne (PEMP)

- Vérifier que la personne est formée, a l'aptitude médicale et a une autorisation de conduite.
- Baliser la zone d'intervention.
- Vérifier le bon fonctionnement des organes de commande et des dispositifs de sécurité.
- Respecter les consignes du constructeur.
- Fermer le portillon de la nacelle avant utilisation.
- Ne pas surcharger la plate-forme.
- Ne pas monter sur les garde-corps.

La PEMP est un engin de levage pas un moyen d'accès.

Plates-Formes Individuelles Roulantes (PIRL)

J'utilise une plate-forme individuelle roulante si nécessaire.
Différentes PIRL sont à disposition pour travailler à la bonne hauteur en toute sécurité.

PROTECTIONS COLLECTIVES

Toujours privilégié les protections collectives à la place des protections individuelles !

Mettre en place des dispositifs empêchant les chutes ; résistants et en bon état.

- Protéger les postes de travail.
- Protéger les cages d'escalier.
- Protéger les ouvertures dans les planchers.
- Protéger les baies.

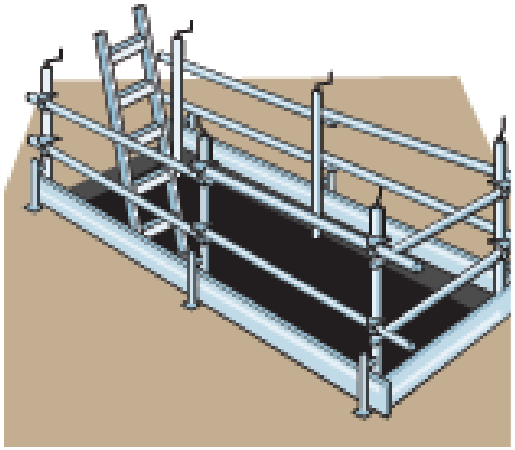

- main courante entre 1 m et 1,10 m ;
- lisse intermédiaire à mi-hauteur ;
- plinthe de 10 à 15 cm.

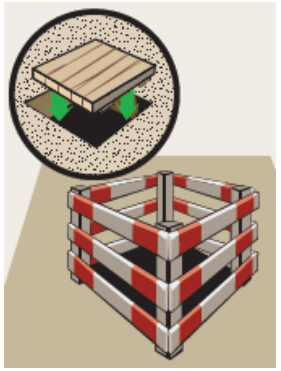

ELECTRICITE

Je respecte les distances de sécurité à proximité des lignes électriques

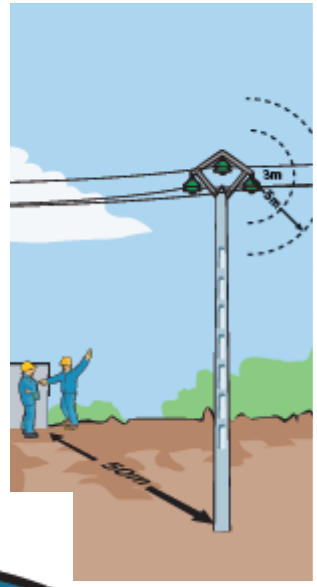

Réseaux

Respecter les distances de sécurité avec les lignes nues sous tension

- Moins de **50 000 V** : **3,00 m**
- **50 000 V** ou plus : **5,00 m**

Matériels

- Vérifier que l'installation électrique de chantier est équipée d'un **disjoncteur différentiel** en tête d'installation, inférieur ou égal à **30 mA**.
- Vérifier que les câbles souples de chantier, y compris sur les enrouleurs, portent le marquage H 07 RN-F.
- Vérifier que les enrouleurs portent le marquage CE et sont de classe 2.
- Vérifier que les câbles sont en bon état.
- Vérifier que les outils portatifs sont de classe 2, marqué CE et en bon état.
- Dérouler totalement le câble afin d'éviter son échauffement.

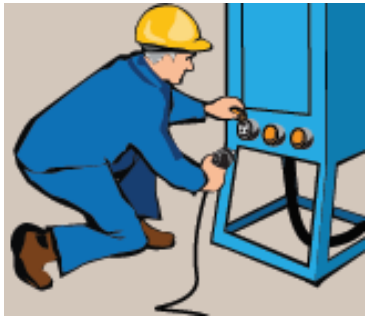

Règles

- Fixer la pièce à scier sur un support stable.
- Raccorder l'appareil à un aspirateur.
- Maintenir la machine à deux mains.

Machines

- Porter gants, lunettes et casques anti-bruit.
- Ne jamais enlever le couteau diviseur d'une scie circulaire.
- Vérifier que le type de disque correspond aux travaux à effectuer
- Ne jamais enlever les protections de la machine.

Meuleuse d'angle portative

Perforateur burineur

LES PRODUITS DANGEUREUX

Ne pas porter les mains au visage ou aux yeux

Utilisation

- Donner les consignes de sécurité à partir de la **notice** de poste. Je lis l'étiquette pour connaitre le danger.
- Porter les **protections individuelles adaptées**, fournies par l'employeur.
- Travailler à l'écart de toute source d'inflammation (matériels électriques, points de chauffe, cigarette).
- Ne pas transvaser les produits sans instructions spécifiques.
- Refermer les récipients après usage.
- Rincer et essuyer les coulures.
- Se laver souvent les mains à l'eau et au savon, et surtout en fin de tâche.

Stockage

- Stocker les produits conformément à la notice de poste.
- Privilégier les petits conditionnements (pas plus de 250 ml).
- Stocker dans un endroit accessible, ventilé et protégé.
- Ne pas fumer.

Evacuation des déchets

- Mettre les résidus de produits et les bidons vides dans un container identifié.
- Organiser l'évacuation des déchets (enlèvement des emballages à la livraison, bacs à déchets au poste de travail, zones aménagé pour tri sélectif).

LES PRODUITS DANGEUREUX

(1er décembre 2012 pour les substances, 1er juillet 2017 pour les mélanges)

Etiquetage Ancien	Etiquetage Actuel
Atteinte très grave à la santé par contact cutané, par inhalation ou ingestion	Toxicité aiguë
Atteinte grave à la santé par contact cutané, par inhalation ou ingestion	Toxicité chronique
Atteinte à la santé par contact cutané, par inhalation ou ingestion	Danger d'irritations et d'allergies
Irritation des yeux ou de la peau	Danger de brûlures
Brûlures de la peau	Danger d'explosion et de projection
Explosion sous l'effet d'une flamme ou d'une source de chaleur	Danger d'incendie, inflammabilité
Facilement inflammable au contact d'une source de chaleur	Danger d'aggravation d'incendie
Très facilement inflammable au contact d'une source de chaleur	Danger d'explosion et d'incendie
Incendie ou explosion en présence d'une matière inflammable et d'une source de chaleur	Danger pour l'environnement
Effets néfastes sur l'air, l'eau, le sol, les espèces végétales ou animales	

LES REGLES DE VIE

Le règlement spécifique pour l'atelier et ou les chantiers

Les activités pratiques en ateliers et ou en chantier s'inscrivent dans l'organisation pédagogique générale mais s'en distinguent par la nature des travaux effectués.

Tenue vestimentaire :

- Une **tenue** correcte et appropriée est **exigée** de tous quelle que soit la saison. Elle doit être propre et non flottante (lavage des tenues régulièrement).
- En fonction du type d'activité, le **port** de la combinaison de travail, des chaussures de sécurité, de casque de chantier, du casque antibruit et/ou des lunettes… est **impératif** en atelier de gros-œuvre.
- Les **cheveux longs** doivent être impérativement **attachés**.
- Le port de **bijoux**, **MP3**, etc. est bien sûr **interdit**.

Déroulement des séances d'atelier :

L'accès des ateliers n'est autorisé qu'en présence d'un professeur. Il est formellement **interdit à toute personne étrangère** à l'établissement sans autorisation préalable.

- Au début de séance tous doivent faire un **échauffement** musculaire dynamique.
- Il est rigoureusement **interdit** de **fumer** et de **cracher** dans les ateliers et les couloirs.
- Le **respect** des **locaux** et du matériel est **exigé**.
- Des machines et un outillage coûteux sont mis à la disposition des élèves. Il est obligatoire de respecter ce matériel. **Toute dégradation volontaire sera donc facturée aux élèves responsables des dégâts**.
- À la **fin** de chaque séance d'atelier, le poste de travail doit être **rangé** et **nettoyé**.

LES REGLES DE VIE

Sécurité et prévention des accidents :

- L'utilisateur soit respecter les consignes propres à la machine et au matériel, en particulier, il ne doit pas démonter, contourner ou modifier les dispositifs de sécurité.
- **La mise sous tension du matériel électrique et thermique ne doit se faire qu'avec l'autorisation du professeur**.
- L'opérateur reste toujours auprès du poste de travail pendant le fonctionnement des machines-outils, et jusqu'à l'arrêt complet de la machine.

- Il est obligatoire, en fonction du secteur, de l'outillage et du poste de travail, de respecter les exigences liées à l'activité effectuée comme : port de lunettes, gants, masques, chaussures de sécurité, casques anti-bruit, harnais, casques…
- Signaler immédiatement au professeur tout incident ou anomalie survenant sur une machine.
- Il est formellement interdit de porter des bijoux (bague, bracelet en métal, pendentif…) ni de baladeur (même arrêté). Les portables doivent être éteints dès l'accès aux ateliers et rangé dans le vestiaire.

- Bien s'assurer de la mise en place des sécurités pour :
  - Les travaux de levage de matériel (palans à chaîne, potence avec poulie),
  - Les travaux en hauteur (échafaudage, garde-corps…)
  - Les travaux avec coffrages outils
- Les accidents du travail étant souvent le fait de négligence, il importe que chacun soit vigilant et adopte un comportement responsable pour garantir sa sécurité et celle de l'autre.
- Veiller à la propreté des abords du poste de travail.
- Les locaux techniques (magasin) sont des zones réservées aux personnes autorisées.

Vols :

Les auteurs de vols seront sévèrement sanctionnés.

Exécution des travaux :

L'exécution de travaux ou manipulations d'engins autres que ceux proposés par le professeur est **interdite**.

Dégradations :

L'élève qui se sera rendu responsable de la détérioration ou de la destruction d'un matériel ou d'une machine pendant les heures d'atelier, devra **rembourser** au lycée, la réparation, le remplacement dudit matériel par l'intermédiaire de son assurance.

Heure de liberté :

L'élève après accord du professeur responsable de l'atelier gros œuvre, pourra parfaire sa formation pendant les heures où il n'a pas de cours à suivre.

Conclusion :

L'ensemble de ces quelques règles est là pour chacun puisse réaliser la meilleure formation possible. Tous ensembles vous devez être les acteurs de votre formation : **construisez votre avenir**…